

Edito du Président

Au début de juillet, s'est déroulée une soirée de réflexion, organisée par le Conseil Général, sur le thème de l'importance du sport dans l'attractivité du département.

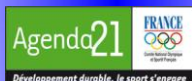
Après avoir rappelé que, par nos manifestations sportives nous participions tout autant que les organisations privées au rayonnement de l'Aveyron à l'extérieur du département, j'ai réaffirmé que le mouvement sportif associatif aveyronnais est un facteur incontournable du bien vivre du département et, de ce fait, de son attractivité auprès des néo-aveyronnais grâce à son maillage territorial, à la variété de ses pratiques ouvertes à un très large éventail de pratiquants encadrés par des dirigeants et des coachs de plus en plus professionnels.

Cet été, des clubs et /ou comités vont organiser des événements sportifs majeurs, compétitifs ou de loisir. D'autres, plus modestement, vont profiter de la présence des estivants pour faire découvrir leur discipline et participer ainsi à l'animation locale.

Merci à tous les bénévoles qui vont œuvrer tout au long de ces deux mois car ils seront les ambassadeurs de notre sport aveyronnais.

Ils seront les ambassadeurs de l'Aveyron.

Jean-François ANGLES
Président



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Sommaire :

- Edito du Président
- Les Brèves
- Infos Sport
- Rythmes scolaires
- Sport en entreprise
- Soirée lutte contre le dopage
- Plan Canicule 2014

LES BREVES

REEVALUATION DU SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL DE LA CCNS

Le CoSMoS a signé un accord avec les partenaires sociaux portant sur les salaires minima, l'avenant n° 88 à la CCN du sport (du 15/05/2014) réévalue le SMC (salaire minimum conventionnel) de 2,25 %. L'ensemble des minima est donc impacté par cette augmentation, ainsi que la prime conventionnelle d'ancienneté des salariés qui en bénéficient.

Bien que le texte indique une entrée en vigueur au 1er juillet 2014 (au plus tôt), les partenaires sociaux ont prévu, conformément à l'usage dans la branche, de conditionner sa mise en œuvre à son extension par le ministre du travail (par arrêté publié au Journal officiel). Il est donc acquis, compte tenu des délais administratifs inhérents à cette procédure, que l'augmentation des minima interviendra après le 1er juillet seulement et sans effet rétroactif.

INFOS SPORT : DES AVEYRONNAISES EN FORME

VTT : MARINE CABIROU GAGNE UNE MANCHE DE COUPE DU MONDE

Début juin, la vététiste millavoise Marine CABIROU a remporté la 4e manche de la coupe du monde de Descente en catégorie junior féminine. Classée 2^e junior la semaine précédente en Ecosse, la licenciée du CSO Cycles a remporté pour la première fois de sa jeune carrière une manche de coupe du monde de VTT de descente sur la piste mythique de Leogang en Autriche.

Une performance qui promet à Marine, membre depuis quelques mois de l'équipe de France de DH, un joli avenir au sein des élites de la discipline...

PETANQUE : AURELIE BORIES EN EQUIPE DE FRANCE

Aurélien BORIES, jeune licenciée du Pétanque club de Creissels, fait partie à 17 ans des espoirs de la pétanque féminine française. Elle vient d'être sélectionnée en équipe de France senior parmi une pléiade de championnes confirmées pour participer au mois d'août à une confrontation avec l'équipe de Thaïlande, championne du monde en titre.

LES RYTHMES SCOLAIRES

IMPLICATION DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES



La réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement primaire est entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2013. Cette nouvelle organisation de la semaine sera généralisée à l'ensemble du territoire à la rentrée prochaine.

Afin d'assurer une appréhension globale de la réforme des rythmes scolaires et d'accompagner le secteur sportif à s'y investir, le Comité National Olympique et Sportif Français publie un Vadémécum sur l'« Implication du mouvement sportif dans les nouvelles activités périscolaires ».

Celui-ci présente le cadre règlementaire ainsi que les clés de réussites à la mise en œuvre de ces nouveaux temps. Il a pour objectifs de guider le secteur sportif à travers des recommandations pratiques et de présenter de multiples exemples ainsi que des expérimentations initiées par des structures fédérales et territoriales.

Ce vadémécum est le fruit de travaux menés lors des « séminaires rythmes scolaires » animés pour et avec le mouvement sportif mais aussi des collaborations avec le Ministère en charge de l'Education nationale et le Ministère en charge des Sports.

Ce guide est téléchargeable sur le site internet du CNOSF :
http://franceolympique.com/art/4800-reforme_des_rythmes_scolaires.html

Coté aveyronnais, 53 écoles publiques avaient adopté cette réforme des rythmes scolaires dès 2013, mais lors de la rentrée 2014, ce seront les 18700 élèves des 276 écoles publiques qui seront concernées par cette réforme.

SPORT EN ENTREPRISE

Dans son plan d'action 2014, le CDOS de l'Aveyron souhaite développer le sport d'entreprise et le sport en entreprise. Après une campagne d'affichage au sein des entreprises et des clubs sportifs du département au cours du premier semestre, il s'agira de sensibiliser, par l'intervention du président du CNOSF, les dirigeants d'entreprises aveyronnaises aux bienfaits de la pratique sportive pour leurs personnels et pour leurs structures lors d'une soirée de présentation (11 septembre) en partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron.

D'autre part, dans le cadre de la semaine «Sentez-vous Sport », un forum du sport d'entreprise sera réalisé sur la zone sportive d'Espalion le samedi 20 septembre à destination des salariés des entreprises aveyronnaises.

Plusieurs disciplines seront représentés lors de cette journée, le but étant que les personnes présentes testent le plus d'activités possibles et que de nouveaux clubs d'entreprises puissent se créer.

SOIREE A THEME : « LUTTE CONTRE LE DOPAGE : AVOIR UNE LONGUEUR D'AVANCE »

Le 3 juin dernier, Maître MAZARS, avocat de profession, a présenté à Rodez le rapport sénatorial de la commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage, commission à laquelle il a participé activement durant son mandat de sénateur. Les travaux se sont déroulés sur 5 mois : 138 personnes auditionnées, plusieurs tables rondes et 18 disciplines entendues. Considérant le dopage comme un fléau de santé publique, ce rapport fait état de 60 propositions visant à lutter contre le dopage.

Si des risques pèsent davantage sur tel ou tel sport, du fait des habitudes établies, des calendriers des compétitions, ou encore de la légèreté de la lutte antidopage menée, le dopage traverse toutes les disciplines et à tous les niveaux de performance.

Partant de ce constat, l'ensemble de ces propositions dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité de la politique antidopage s'appuie sur 7 piliers :

1- CONNAITRE : améliorer la connaissance du dopage par différentes études et statistiques.

2- PREVENIR : prévention et sensibilisation à tous les niveaux, procédure de validation des calendriers sportifs par le Ministère

3- CONTROLER : augmenter et diversifier le nombre de contrôle, et mieux cibler ces derniers.

4- ANALYSER : étendre le champ des substances recherchées pour chaque échantillon.

5- SANCTIONNER : élargir la nature des sanctions, augmenter la durée de suspension et prévoir des sanctions financière pour les suspensions de longue durée.

6- PENALISER : Pénaliser la détention de produits dopants dans les EAPS et développer les possibilités laissées aux douanes en matière de produits dopants.

7- COOPERER : importance de la coopération entre les différentes instances tant au niveau national que mondial. Passer des conventions avec les fédérations et partager les données et renseignements de localisation notamment.

Si certaines de ces propositions sont défendues de longue date par les parlementaires ; d'autres sont totalement inédites, mais toutes ont vocation à être mises en œuvre, même si certaines, dont le caractère est international, prennent davantage la forme de recommandations.

La présentation de ce rapport aux dirigeants et éducateurs sportifs répond aux préoccupations du CDOS, sensible à ce fléau du dopage depuis très longtemps, puisqu'il y a une dizaine d'années une étude avait été réalisée sur les conduites dopantes en Aveyron et qu' 2009, la Team Box 12 a été créée pour lutter contre les conduites addictives, dont le dopage fait parti.



QUELQUES CHIFFRES :

- 10559 contrôles réalisés par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) en 2012 dont 38% hors compétition.
- 59% des substances décelées sont des agents anabolisants.
- 521 sanctions disciplinaires prononcées depuis la création de l'AFLD
- 3.2 millions de réponses pour la requête « achat de stéroïdes » sur Google



PLAN CANICULE 2014 – RECOMMANDATIONS AUX SPORTIFS

1) Quand il fait chaud, tout exercice physique expose à un risque d'accident, potentiellement mortel : le coup de chaleur d'exercice.

L'exercice physique, et donc la pratique sportive, entraînent une augmentation de la dépense énergétique, une élévation de la température du corps qui ne peut être régulée que par l'évaporation de la sueur. Celle-ci entraîne à son tour une déshydratation, responsable de la baisse de la performance, déshydratation partiellement compensée par une consommation régulière d'eau. Toute élévation anormale de la température ambiante va entraîner une aggravation du phénomène de déshydratation. Par ailleurs, la régulation de la température corporelle sera rendue plus difficile, si ce n'est même impossible en ambiance humide ou si le sportif porte des vêtements empêchant l'évaporation de la sueur. Le corps ne pouvant plus stopper l'élévation de sa température grâce à l'évaporation de la sueur, apparaît alors le coup de chaleur.

2) Ce risque concerne tous les sportifs quel que soit leur niveau.

- Il est majoré pour les sujets en médiocre condition physique et a fortiori pour les sujets atteints de maladie chronique.

- Il concerne aussi les sportifs entraînés (même de haut niveau) susceptibles d'outrepasser leurs capacités, notamment lors d'une compétition.



3) Ce risque est élevé, pour tous les sportifs :

- surtout si l'humidité relative est élevée
- et s'il n'y a pas de vent
- l'une et l'autre situation s'opposant à l'évaporation de la sueur

4) Ne pas démarrer, ni reprendre une activité physique ou sportive en cas de vague de chaleur :

- si vous n'êtes pas entraîné ;
- si votre condition physique n'est pas bonne (notamment en cas d'épisode viral : rhume, bronchite)
- si vous êtes atteint de maladies chroniques (en particulier dans le cas d'atteintes cardiaques qui ne procurent aucun symptôme habituellement).

5) Même si vous êtes entraîné et en bonne condition physique les mesures suivantes sont nécessaires :

- Réduire les activités physiques et sportives et éviter les compétitions
- Se protéger contre la chaleur extérieure (lieu d'exercice à l'ombre et aéré, tenue adéquate)
- S'asperger régulièrement le visage et la nuque avec de l'eau,
- S'hydrater très régulièrement, avant d'avoir soif, avant, pendant et après l'exercice.

6) Rester vigilant vis-à-vis de soi et des autres.

7) Agir rapidement en cas de signaux d'alerte (chez soi ou chez les autres).